



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

viticulteurs

Question orale n° 894

Texte de la question

M. Élie Aboud attire l'attention de M. le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sur les profondes inquiétudes de la viticulture en Languedoc-Roussillon. En effet, depuis des années, celle-ci n'a cessé de réaliser des efforts incomparables de nature à améliorer la qualité de sa production. Or, aujourd'hui, elle est confrontée à une forte érosion de ses marges alors même que les pays du nouveau monde sont en pleine expansion. Outre la très négative communication sur le vin dans notre pays et les charges demeurées trop lourdes, cette évolution est due également à la répartition très désavantageuse de la valeur ajoutée entre les différents acteurs. La prohibition de la production française se constate tandis que les nouvelles puissances viticoles se renforcent. L'objectif de consommation modérée s'efface alors même que le vin français est en péril. La mise en place d'une logique de partenariat, pour aboutir à des coûts de production et à un prix raisonnables, devrait prévaloir. Il lui demande de bien vouloir lui préciser ses intentions en ce domaine.

Texte de la réponse

SITUATION DES VITICULTEURS DANS LE LANGUEDOC-ROUSSILLON

M. le président. La parole est à M. Élie Aboud, pour exposer sa question, n° 894, relative à la situation des viticulteurs dans le Languedoc-Roussillon.

M. Élie Aboud. Je souhaite appeler l'attention de M. le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sur les profondes inquiétudes de la viticulture en Languedoc-Roussillon. Depuis des années, celle-ci n'a cessé de réaliser des efforts incomparables de nature à améliorer la qualité de sa production. Or aujourd'hui, elle est confrontée à une baisse de l'offre et à une forte érosion de ses marges alors même que les pays du nouveau monde sont en pleine expansion. Au moment où le *French Paradox* est désormais susceptible d'être admis scientifiquement - toutes les revues scientifiques le prouvent, comme le *Journal of the American Medical Association* ou, et c'est tout à fait nouveau, le *New England Journal of Medicine* -, il serait consternant que nous restions les derniers à soutenir notre production et à persister à nier publiquement qu'une consommation modérée de vin est plutôt favorable à la santé. Dans ma profession, on parle de schizophrénie pour définir ce comportement... La très négative communication sur le vin dans notre pays et les charges demeurées trop lourdes affaiblissent un patrimoine viticole pourtant emblématique de notre savoir-faire national. La répartition très désavantageuse de la valeur ajoutée entre les différents acteurs vient accentuer ce phénomène. Dès lors, force est de constater que la prohibition de la production française est un fait tandis que les nouvelles puissances viticoles se renforcent.

L'instauration d'une logique de partenariat devrait prévaloir si nous voulons parvenir à des coûts de production et des prix objectifs et raisonnables, tout en préservant l'image de notre vin.

M. le président. La parole est à M. Bruno Le Maire, ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche.

M. Bruno Le Maire, *ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche*. Monsieur Aboud, je veux le dire le plus clairement et le plus sereinement possible : les vins du Languedoc-Roussillon ont un bel avenir devant eux. J'ai reçu les viticulteurs de la région pour en discuter avec eux et je sais que leur situation est terriblement difficile. Néanmoins, le succès de certains cépages atteste de cet avenir : ainsi, le rosé a réussi une belle

mutation en parvenant à prendre des parts de marché à l'exportation. Tous les autres vins du Languedoc-Roussillon doivent suivre le même chemin.

À cette fin, comme pour l'agriculture en général - je l'ai dit tout à l'heure -, il faut tout d'abord soutenir la trésorerie des producteurs viticoles et s'assurer qu'ils ont accès aux mesures incluses dans le plan d'urgence annoncé par le Président de la République à Poligny. Je sais qu'ils se heurtent à des blocages du côté des banques. J'ai demandé un rapport précis sur ces points de blocage, qui me sera remis au début du mois prochain ; j'en tirerai toutes les conséquences.

Deuxièmement, l'organisation de la filière est essentielle. Je l'ai dit très clairement aux représentants de la filière viticole du Languedoc-Roussillon : celle-ci ne peut continuer de compter quatre organisations interprofessionnelles alors que, dans le cas des vins du Nouveau Monde, que vous avez cités, notamment ceux du Chili, on ne compte qu'une ou deux interprofessions pour des territoires beaucoup plus vastes. Je souhaite donc que les quatre interprofessions en question se regroupent rapidement en une seule, plus compétitive et plus susceptible de conquérir des parts de marché à l'exportation.

Cette conquête est le troisième élément qui me paraît essentiel : je veux aider les viticulteurs du Languedoc-Roussillon à gagner des parts de marché à l'exportation, car là réside l'avenir de ce vignoble et des viticulteurs eux-mêmes. Nous avons donc créé Cap Export afin de leur permettre de mieux exporter ; nous consacrons une part importante des soutiens de l'Union européenne à la viticulture du Languedoc-Roussillon, afin que celle-ci valorise mieux ses produits à l'étranger ; et je suis prêt à faire encore davantage en ce sens.

En effet, si, je le répète, la filière a un très bel avenir devant elle, celui-ci repose principalement sur l'exportation, ainsi que sur une meilleure organisation et sur la poursuite de la recherche de la qualité, qu'une grande partie de la filière a du reste déjà entreprise.

M. le président. La parole est à M. Élie Aboud.

M. Élie Aboud. Merci pour eux, monsieur le ministre - et pour elles, car de nombreuses vigneronnes sont désormais parties prenantes à ce combat.

Merci également de ce que vous faites pour l'agriculture, au niveau régional, national et européen. J'ai eu l'occasion de remercier aussi Mme Bachelot, lorsque nous avons travaillé sur la loi HPST, de ne pas avoir cédé au lobbying de ceux qui cherchent à assimiler à tout prix le vin aux alcools durs.

Données clés

Auteur : [M. Élie Aboud](#)

Circonscription : Hérault (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 894

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Alimentation, agriculture et pêche

Ministère attributaire : Alimentation, agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 janvier 2010, page 420

Réponse publiée le : 27 janvier 2010, page 442

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 19 janvier 2010